

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/07/2017

Dossier complet le :

29/07/2017.

N° d'enregistrement :

2017-2622

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une unité de production industrielle de pain de mie et de brioches, en lisière Est de la zone d'activité de la Folie à LA CHAIZE-LE-VICOMTE.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

U7

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Pascal PUBERT, directeur industriel

RCS / SIRET

830

757

688

000

15

Forme juridique SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
catégorie 39 de l'article R122-2	aménagement sur un terrain <10 ha avec une surface plancher d'environ 18 000 m <sup>2</sup>
rubriques ICPE 2220 et 2221 4802-a	transformation de matières 1ères végétales (> 10t/j) et animales (> 2t/j) pour fabriquer moins de 78 t/j de produits finis à 6% de matières animale => enregistrement fluides frigorigènes fluorés > 300 kg => déclaration
rubrique IOTA 2.1.5.0.	rejet d'eaux pluviales dans un fossé : près de 10 ha de bassin versant => déclaration

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une unité de production industrielle de pain de mie et de brioches (production et stockage de produits finis) sur un terrain de 9,94 ha, vierge de toute construction. Les bâtiments auront une emprise au sol d'environ 18 000 m<sup>2</sup>. Les parkings et voiries occuperont une surface de l'ordre de 28 000 m<sup>2</sup>.

Construction en limite de la zone industrielle de La Folie à la CHAIZE LE VICOMTE sur un terrain actuellement occupé par des prairies et cultures agricoles qui sera classé en zone 1AUe à l'issue de la modification du PLU en cours.

o Pour les besoins du projet :

- La haie bocagère existante, traversant le site de part en part suivant un axe Nord/Sud devra être abattue.
- La route communale longeant la limite sud de la parcelle sera dévolue au Sud de l'emprise foncière du projet. La haie, la longeant, sera abattue.
- En compensation une nouvelle haie bocagère sera plantée en limite Sud de l'emprise foncière du projet.
- Les autres haies bordant le site seront conservées.

## 4.2 Objectifs du projet

- Production de pain de mie et de brioches, avec une capacité de production de 78 t/j de produits finis (à 6% de matières animales).
- Construction de la 7ème usine de LA BOULANGÈRE AND CO, filiale du Groupe NORAC (4ème usine en Vendée)

Implantation répondant aux objectifs suivants :

- proche de grand axes routiers A83 et A87,
- situation à distance limitée (max 55 km) des 3 autres usines vendéennes permettant des optimisations logistiques,
- sur un bassin d'emploi offrant une main d'œuvre disponible et qualifiée sur les différents postes à pourvoir (recrutement initial de 40 salariés pour atteindre 150 salariés à horizon 5 ans)
- permettre à des salariés expérimentés des sites existants d'évoluer vers des fonctions d'encadrants dans ce nouvel outil

Objectifs pris en compte dans la conception du projet :

- Fonctionnalité
- Évolutivité (à terme, l'usine pourrait être doublée, ces éventuels travaux feront l'objet d'une nouvelle procédure)
- Prise en compte d'une approche environnementale globale.
- Respect du cadre paysager existant dans lequel il s'inscrit.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront en 2018 pour une durée de 11 mois.

Ils comprendront :

- L'abattage de certaines haies et la plantation de nouvelles haies en compensation
- le terrassement du site (Les opérations de déblais et remblais seront optimisées de manière à limiter les évacuations de terre du site. Le projet sera de plein pied, il ne sera réalisé aucun étage en sous-sol et les fondations seront peu profondes.)
- la création des voiries et des parkings
- la construction du bâtiment principal de production et des bâtiments satellites
- la création de bassins de réserve incendie et de gestion des eaux pluviales

En termes de flux :

- En phase de terrassement il pourra y avoir 60 camions sur le site.
- Au plus fort des travaux, l'effectif des ouvriers sera de 40 personnes.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Production :

- En fonction de la demande, l'usine pourra fonctionner jusqu'à 7 jours par semaine en 3 x 8.
- La production ne dépassera pas 78 t/j de produits finis (à 6% de matières animales).

Effectifs et flux :

- Les effectifs du personnel seront de 40 salariés en 2018 pour atteindre 150 salariés en 2023.
- La circulation de poids lourds/jours ne dépassera pas 30 véhicule par jour.

Organisation du site :

- site sera fermé au public : accès fermés et contrôlés.
- flux de poids lourds dissociés des flux de personnel dès l'entrée du site pour limiter tout risque de croisement et d'accident.
- zones d'attentes et de manœuvre des poids lourds afin de ne pas entraver la circulation de la route départementale.
- organisation du bâtiment de production selon le principe de marche en avant : A l'ouest sera organisée la réception des matières premières qui y seront stockées, puis dosées et mélangées pour constituer les pâtes. Celles-ci seront ensuite façonnées avant d'être cuites. En sortie de four, les produits seront refroidis, avant d'être conditionnés puis expédiés via la plateforme logistique implantée à l'Est du site.
- Locaux du personnel, locaux administratifs, locaux maintenance et énergies traités comme des satellites autonomes, dissociés de l'usine et pouvant accepter librement de futures extensions.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

procédure ICPE : demande d'enregistrement au titre des rubriques 2220 et 2221

procédure d'urbanisme : demande de permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise foncière :	< 10 ha
Emprise au sol :	18 000 m <sup>2</sup>
Hauteur projetée :	13 m

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Rue André AMPERE  
85310 LA CHAIZE LE VICOMTE

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 0 1° 18' 18" O Lat. 46° 40' 00" N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°520005759 : zone de bois et de bocage à l'est de la Roche-sur-Yon (cf. annexe B)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE 2016-2021 relatif aux routes départementales dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	selon l'inventaire communal réalisé dans le cadre du PLU (cf. annexe B)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, mais présence à proximité d'un site recensé dans BASIAS : site PAL 8501574 - Ancienne décharge brute (parcelle F76) fin d'activité 01/04/1991 où des concentrations importantes d'arsenic ont été relevées (cf. annexe A)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZER du Lay
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site Natura 2000 le plus proche : "Marais poitevin" situé à plus de 15 km à vol d'oiseau et à une vingtaine de kilomètres en aval du point de rejet des effluents (cf. annexe B).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site classé le plus proche situé à plus de 30km (cf. annexe B)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consommation de l'eau du réseau public d'adduction d'eau potable alimenté par l'unité de distribution du Marillet Nord (prise d'eau de surface dans le barrage du Marillet puis potabilisation dans l'usine du Marillet de capacité 20 000 m3/jour).  Besoin maximal en eau estimé à 30 m3/jour
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de déblais et remblais seront optimisées de manière à limiter les évacuations de terre du site. Les évacuations se limiteront à une fraction de la terre végétale.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Construction sur des parcelles agricoles cultivées nécessitant l'abattage de 600 m de haie bocagère arborée sur les 1 500 m présents sur le site (haies non identifiées comme haie à protéger par le PLU), compensé par la plantation d'une nouvelle haie en limite sud du site.  Implantation du projet de manière à conserver sur site des arbres identifiés comme abritant des espèces vulnérables (grand capricorne) (cf. annexe C).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Incidence sur la ZNIEFF de type II n°520005759 - zone de bois et de bocage à l'est de la Roche-sur-Yon : abattage d'environ 600 m de haie bocagère arboré (compensé par la plantation de nouveaux arbres).</p> <p>Implantation du projet de manière à conserver sur site des arbres identifiés comme habitat du grand capricorne (espèce déterminante) (cf. annexes B et H)</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>consommation d'espace actuellement cultivé en agriculture (près de 10 ha), mais qui sera classé en zone à urbaniser à court terme pour l'implantation d'activités économiques à l'issue de la modification du PLU en cours (cf. annexe F) et pour laquelle des compensations ont été proposées aux agriculteurs (cf. annexe G).</p> <p>Conservation de 5,6 ha d'espaces verts et de 900 m de haie existante + plantation d'une nouvelle haie en limite sud du site</p>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Risques engendrés par le projet :</p> <p>Risque incendie (comme toute entreprise agroalimentaire)</p> <p>Risque explosion (emploi de gaz naturel)</p> <p>Mais respect de la réglementation ICPE en vigueur et pas de risque d'effets dominos à l'extérieur du site</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aléa sismique modéré (classe 3) : construction qui respectera les règles parasismiques en vigueur dans une telle zone.</p> <p>Risques faibles : remontée de nappe dans les sédiments : aléa très faible à nul retrait-gonflement des argiles : aléa faible</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Eventuels risques sanitaires principalement liés aux eaux usées et aux déchets, mais les mesures prises pour la gestion des eaux usées (réseau enterré, traitement par la station collective) et celle des déchets (stockage spécifique et adapté, enlèvement régulier) rendent le risque sanitaire négligeable.</p>
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : jusqu'à 60 poids lourds En phase d'exploitation : jusqu'à 30 poids lourds/j et 150 véhicules légers /j</p> <p>Voiries adaptées à une telle circulation (proximité d'axes routiers importants : RD 948, A87 et A85) Projet à proximité de la ligne de bus V de réseau Impulsion reliant LA CHAIZE LE VICOMTE et LA ROCHE SUR YON et desservant la zone d'activité</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Emissions sonores conformes à la réglementation en vigueur pour les ICPE, principales sources de bruit :</p> <p>- circulation - compresseurs frigorifiques (mais équipements isolés)</p> <p>site exposé au bruit de la circulation sur la route D948 (cf. annexe D): Lden : 55 à 60 dB / Ln : 50 à 55 dB</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Odeurs très limitées de cuisson de viennoiseries
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Émissions lumineuses très limitées, éclairage réduit aux stricts besoins de sécurité : éclairage des voiries et des cheminements piétonniers à l'aide d'équipement d'éclairage directionnel
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Émissions très limitées : rejets de 2 fours (avec recyclage des fumées) et une chaudière au gaz naturel (combustible peu polluant)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- eaux pluviales : réseau pluvial collectif (après décanteur-débourbeur et régulation par bassin d'orage) - eau vannes (issues des sanitaires du personnel) et eaux usées industrielles : réseau d'assainissement collectif
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- eau vannes (issues des sanitaires du personnel) : rejet direct au réseau d'assainissement - eaux usées industrielles : rejet au réseau d'assainissement dans la limite de 30 m3/j et 100 kg/j de DBO5 => Traitement à la station d'épuration collective de LA CHAIZE LE VICOMTE (4 100 Équivalents Habitants), actuellement chargée à 40%.  Autorisation de déversement en cours de signature (cf. annexe E)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Résidus alimentaires (résidus de pâtes...) - Déchets d'emballages (cartons, plastiques,...) qui seront triés en vue de leur recyclage - Déchets industriels banals - très peu de déchets dangereux (récipients de produits de nettoyage et de maintenance, DEEE, cartouches d'encres...) qui seront tous triés puis évacués vers une filière agréé pour la reprise de tels déchets

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle de moins de 10 ha qui passe d'un usage agricole à un usage industriel

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- évitement/réduction géographique : implantation du bâtiment de manière à conserver au maximum les haies existantes (conservation de 60% des haies existantes) et à conserver les arbres identifiés comme habitat de grand capricorne (cf. annexe H)
- compensation : plantation de nouveaux arbres en remplacement de la portion de haie abattue,

réduction des effets sur l'air : choix d'un combustible et de solutions technique (recyclage des fumées) limitant les rejets

réduction des effets sur les eaux et le sol :

- eaux pluviales : séparateurs à hydrocarbures et bassin de régulation des rejets d'eaux pluviales conformément au SDAGE
- épuration des eaux usées par la station d'épuration collective,
- incendie :
  - > réserve d'eau d'extinction d'incendie couvrant les besoins
  - > bassin de rétention des eaux potentiellement polluées par un incendie

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire car :

- le projet est implanté sur un terrain déjà anthropisé (parcelles cultivées), éloigné de toute zone Natura 2000, dans une zone à vocation industrielle, à proximité de grands axes routiers ;
- l'implantation a été optimisée pour conserver au maximum les habitats d'intérêt
- les eaux usées sont traitées par une station d'épuration collective moderne de capacité suffisante et ayant fait l'objet d'une étude d'impact récente ;
- de nombreuses mesures sont prises (économie d'eau, tri et valorisation des déchets, prévention des pollutions accidentelles, utilisation de gaz naturel, combustible peu polluant,...) pour limiter les nuisances.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
A- Étude de pollution des sols (rapports des interventions des 22/03 et 02/05/2017) => partie 5, case n°10
B- Cartes du patrimoine naturel à proximité du site => partie 5, cases n°1, 3, 5, 7, 8, 13, 14 et 15
C- Diagnostic écologique post-hivernal => partie 6, "milieu naturel"
D- Cartes d'exposition au bruit => partie 6, "nuisances"
E- Compte-rendu de la réunion de préparation de l'autorisation de déversement et de la convention de rejet (extrait) => partie 6, "émissions"
F- Extrait de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
G- Bilan des exploitations agricoles concernées par le projet d'extension de la ZAE "La Folie" => partie 6, "patrimoine / cadre de vie/ population"
H- Évolutions du projet pour limiter l'impact => partie 6.4.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LES HERBIERS

le, 28/07/2017

Signature

P. PUBERT



dessus

